

F3 : Fiche de Facturation Facile

Numéro 25 | Décembre 2009

Initiative visant à diminuer le nombre de factures soumises en retard

En ce moment, nous recevons en moyenne 10 factures en retard par jour. Les factures qui ne sont pas soumises dans les délais appropriés entraînent un retard dans leur paiement et pourraient être refusées. De plus, leur traitement est coûteux. Nous espérons réduire le nombre de factures soumises en retard. Le Centre d'aide aux avocats entrera en contact avec les personnes qui soumettent les factures en retard dans les trois prochains mois pour faire en sorte que la règle concernant les retards dans la facturation soit mieux comprise. Si vous êtes de ces personnes, veuillez consulter la règle sur les factures soumises en retard. La règle sera appliquée avec rigueur.

Nous avons élaboré un document de Conseils pour vous aider à repérer et à faire le suivi des dates limites de facturation de vos certificats. Si vous utilisez une autre méthode pour faire le suivi des dates limites et que vous aimeriez en faire profiter vos collègues, veuillez nous envoyer un courriel à LSPLink@lao.on.ca pour nous la faire connaître.

Se faire payer – Notre engagement envers vous!

Nous faisons tous les efforts pour vous payer rapidement. Si votre compte respecte les lignes directrices du tarif et correspond aux renseignements de nos dossiers, il sera payé dans les 24 à 28 jours suivant sa soumission.

Si votre compte ne correspond pas aux données électroniques que nous avons, il vient s'ajouter à notre stock de comptes d'exception non payés qu'un membre de notre personnel doit vérifier. Dans la mesure où nous recevons les renseignements que nous avons demandés, comme une lettre de demande d'augmentation discrétionnaire, nous payons 70 % des comptes qui ne correspondent pas dans les 30 jours et 90 %, dans les 60 jours.

En ce moment, nous traitons les comptes soumis entre le 16 et le 31 août. Nous sommes en retard de deux semaines et nous nous en excusons.

Comptes par région	Traitement selon la date de réception	Indicateur
		■ 60 jours ou moins ■ 60 à 90 jours ■ 90 jours ou plus
Région du Grand Toronto	Du 16 au 30 Septembre	■ 60 à 90 jours
Région de Sud-Ouest	Du 16 au 30 Septembre	■ 90 jours ou plus
Région du Centre, de l'Est et du Nord	Du 16 au 30 Septembre	■ 90 jours ou plus

Aidez-nous à mieux vous servir : assurez vous de joindre les factures détaillées et, au besoin, la lettre de demande d'augmentation discrétionnaire, chaque fois que vous soumettez votre compte. Le défaut de joindre ces documents est la principale cause de retard dans le paiement. Joignez les factures détaillées et les lettres de demande d'augmentation discrétionnaire à vos comptes en ligne. Vous ne le regrettez pas!

Si vous éprouvez des difficultés financières et que votre compte n'a pas été payé dans le délai de 60 jours, veuillez communiquer avec Chris Carter à carterc1@lao.on.ca et lui donner une brève description de votre situation.

Si vous avez des questions sur le statut d'un compte non payé ou sur la manière de joindre les détails d'un compte ou une lettre d'augmentation discrétionnaire à votre compte en ligne, communiquez avec le Centre d'aide aux avocats au 416 979-9934 ou au 1 866 979-9934.

Manuel du tarif et de la facturation

Notre Manuel contient des renseignements sur la facturation. Consultez-le régulièrement.

Questions?

Dites-nous ce que vous pensez de cette fiche et indiquez-nous les sujets que vous aimeriez voir traiter en communiquant avec le Centre d'aide aux avocats au pl-lsc@lao.on.ca



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO